

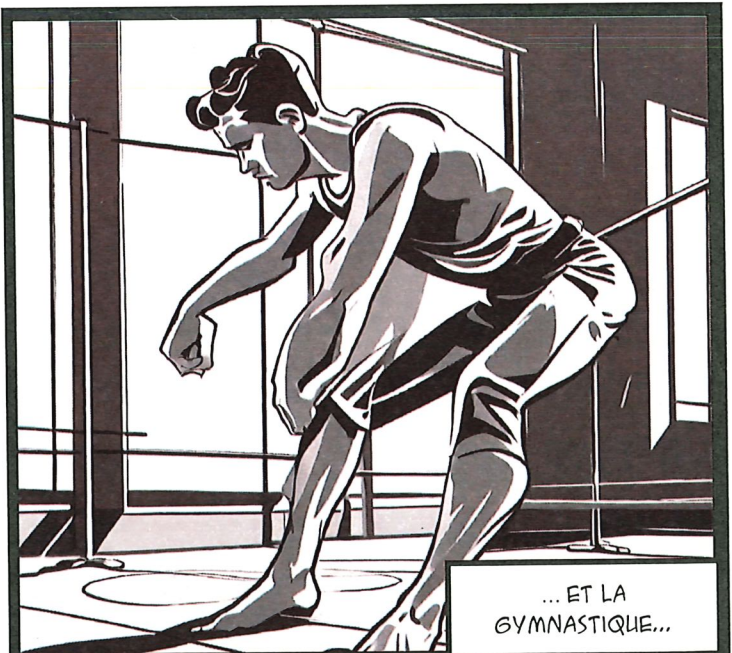
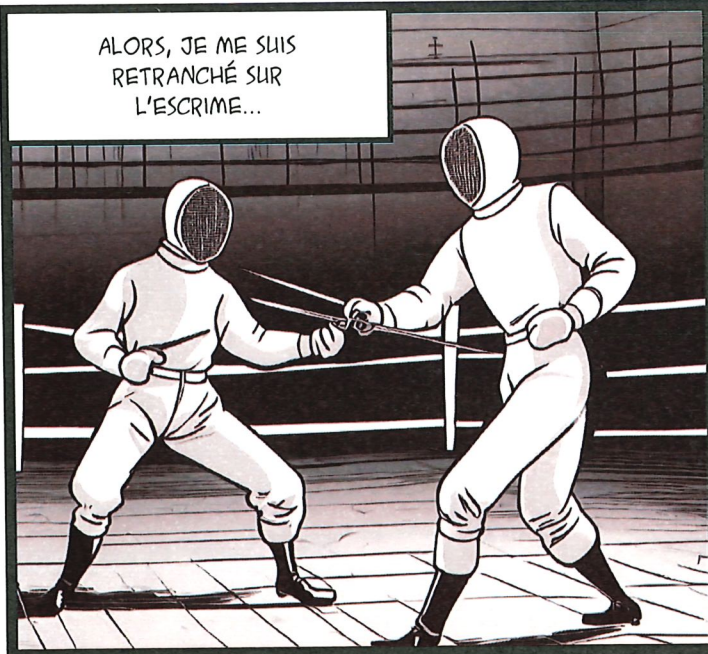
STOPPÉ EN PLEINE COURSE

JE ME SOUVIENS DE CE QUE MON
INSTITUTEUR, JOSEPH PAGNOL,
ME DISAIT LORSQUE J'ÉTAIS ENFANT...



« ARRÊTE-TOI DE COURIR,
GRAND FADA !
COURIR NE TE RAPPORTERA
JAMAIS RIEN ! »

ALORS, JE ME SUIS
RETRANCHÉ SUR
L'ESCRIME...



... ET LA
GYMNASTIQUE...

...JUSQU'À CE JOUR
AU PARC BORÉLY DE MARSEILLE...

J'AI RENCONTRÉ MON IDOLE,
LOUIS PAUTEX,
UN ATHLÈTE SPÉCIALISTE DE
LA COURSE DE FOND.

C'EST À CE MOMENT LÀ QUE MA VIE A
PRIS UN AUTRE TOURNANT...

1903



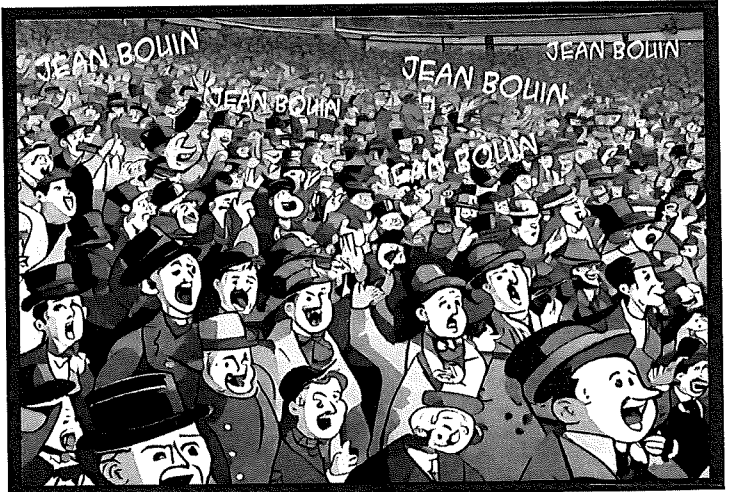
J'AI DÉCIDÉ DE
ME CONSACRER
MOI AUSSI À LA
COURSE À PIED,
MA VÉRITABLE
PASSION...



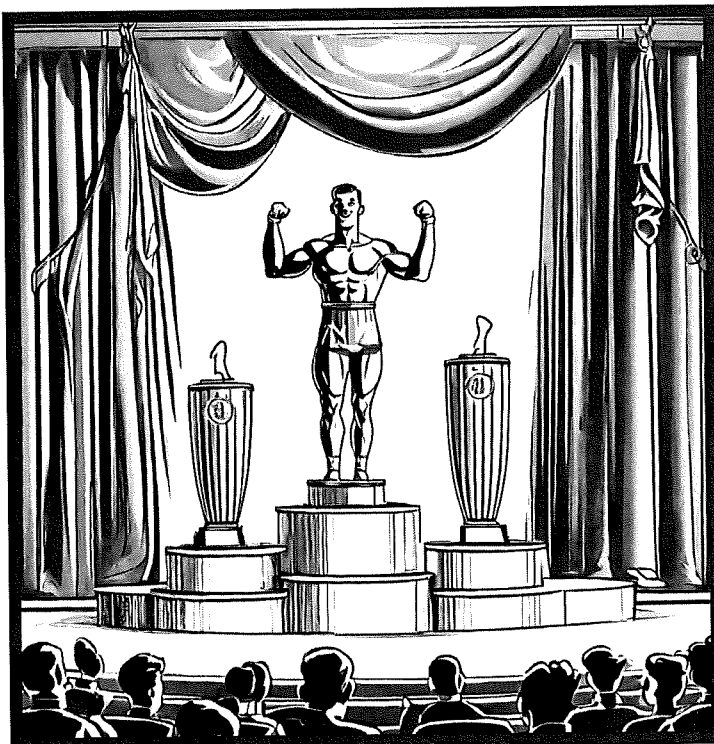
1904

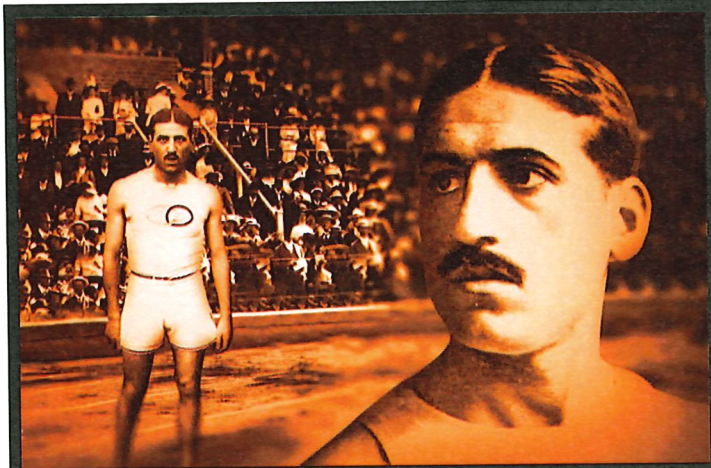
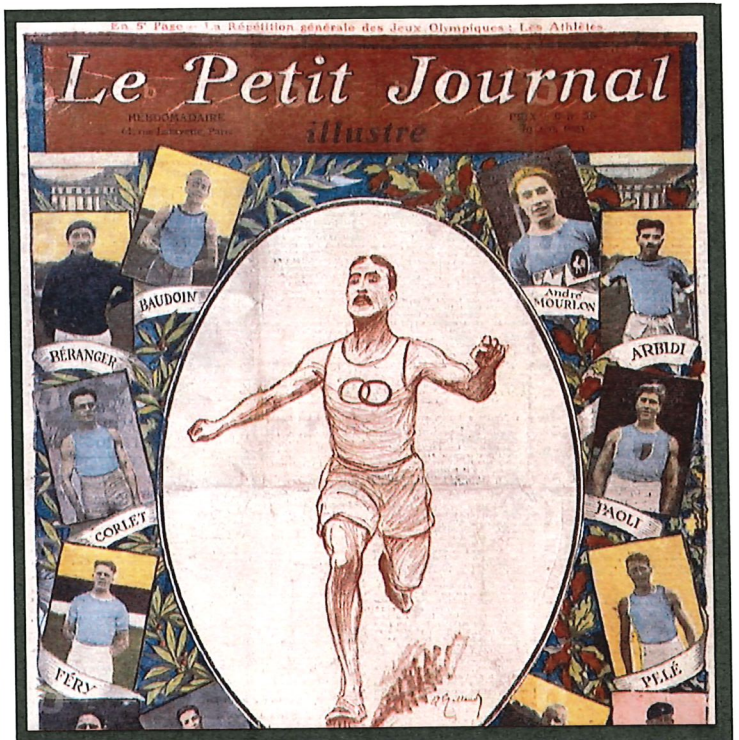


MON OBJECTIF ÉTAIT DE PRÉPARER
MON 1^{ER} MARATHON.
J'AI RAPIDEMENT CONNU LE SUCCÈS.



J'AI GAGNÉ DE PLUS EN PLUS
DE RENOMMÉE AU FIL DE MES VICTOIRES.





MON NOM ÉTAIT CITÉ
DANS LES JOURNAUX ET À LA RADIO
JUSQU'À CE JOUR D'AOÛT 1914...

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le *Dimanche Deux Août 1914*

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** appartenant :

1° à l'**ARMÉE DE TERRE** y compris les **TROUPES AUXILIAIRES**;
2° à l'**ARMÉE DE MER** y compris les **INSIGNES**

2 AOÛT 1914



LE 13 SEPTEMBRE, JE SUIS INCORPORÉ
COMME SOLDAT DE 2^E CLASSE DANS
LE 163^E RÉGIMENT D'INFANTERIE.
J'AI REFUSÉ LA PROPOSITION DE
CET OFFICIER DE « RESTER EN ARRIÈRE »...



MON RÉGIMENT SE POSITIONNE
À SAINT-MIHIEL, DANS LA MEUSE.
JE M'OCCUPE DE LA TRANSMISSION
DES COURRIERS ENTRE
LES DIFFÉRENTES LIGNES DE FRONT...



LE 29 SEPTEMBRE 1914...
JE SUIS BRUTALEMENT STOPPÉ
DANS MA COURSE...

